

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE TENUE LE JEUDI 27 OCTOBRE 2022 À 12 H PAR WEBCONFÉRENCE TEAMS

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Nicole Johnson, membre indépendant — expérience vécue à titre d'usager des services sociaux
Édith Couture, membre indépendant — milieu de l'enseignement
Ariane Provost, membre désigné — conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Andréanne Gauthier, membre désigné — conseil multidisciplinaire
Marlyne Cyr, membre indépendant — gestion des risques, finance et comptabilité
Dre Martine Larocque, membre désigné — conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- MM. Martin Pelletier, **président-directeur général**
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant — vérification, performance ou gestion de la qualité
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant — expertise en réadaptation
Médor Doiron, membre indépendant — expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant — expertise en santé mentale
Dr Michel Garcia, membre désigné — département régional de médecine générale (DRMG)

SONT ABSENTS :

- M^{mes} Edna Synnott, membre désigné du Comité des usagers (CU)
Sabrina Tremblay, membre désigné — comité régional sur les services pharmaceutiques
- M. Philippe Berger, membre indépendant — observateur fondations

SONT INVITÉS :

- M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
- M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Richard Loiselle, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 12 h 01.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-10-22/23-75

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Direction des ressources financières
 - 3.1 Rapport trimestriel exercice financier 2022-2023 – Période 6 (AS-617)
 - 3.2 Modification des signataires autorisés – ministère des Finances
4. Présidence-direction générale adjointe
 - 4.1 Politique en matière de soins de santé et de services sociaux culturellement sécuritaires et exempts de racisme systémique à l'endroit des Premières Nations et des Inuits et Cadre de référence
5. Levée de la réunion

3. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

3.1 RAPPORT TRIMESTRIEL EXERCICE FINANCIER 2022-2023 – PÉRIODE 6 (AS-617)

M. Richard Loiselle, président, invite le directeur des ressources financières, M. Jean-Pierre Collette, à présenter ce point.

Les établissements du RSSS doivent obligatoirement produire un rapport trimestriel (Formulaire AS-617) selon le format prescrit par le MSSS dans lequel le CISSS fait état de la situation actuelle ainsi que de la prévision de son résultat au 31 mars 2023. L'objectif étant de maintenir l'équilibre entre ses dépenses et ses revenus afin de se conformer à l'article 3 de la Loi.

Dépôt du rapport trimestriel AS-617 pour la période financière 6 faisant état des projections financières en respect des orientations ministérielles et des grands enjeux prioritaires, notamment en regard de l'accès aux services, à la continuité, la qualité, l'optimisation et le respect de l'équilibre budgétaire.

En continu, depuis le dépôt du budget 2022-2023, différents suivis budgétaires ont été réalisés. Des rencontres avec les gestionnaires et de katas financiers auront lieu ainsi que divers travaux pour réaliser la préparation et l'analyse des diverses informations composant les résultats présentés dans le rapport trimestriel AS-617.

Le comité de vérification est informé de l'état de la situation financière à chacune des rencontres. Les principaux éléments composant le rapport trimestriel sont présentés de manière plus détaillée lors des rencontres du comité de vérification.

CA-CISSSG-10-22/23-76

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

CONSIDÉRANT que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ADOPTER le rapport trimestriel de la période 6 2022-2023 du CISSS de la Gaspésie comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 0 \$, respectant l'équilibre budgétaire. Ce budget inclut des mesures de redressement au montant de 4 363 885\$ à être approuvées par le MSSS;
- D'AUTORISER le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

3.2 MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS – MINISTÈRE DES FINANCES

M. Richard Loiselle, président, invite le directeur des ressources financières, M. Jean-Pierre Collette, à présenter ce point.

Le CISSS de la Gaspésie se voit octroyer des emprunts à court et long terme par le ministère des Finances pour le financement de ses activités courantes ainsi que ses projets d'investissement.

Les changements à l'organigramme du CISSS de la Gaspésie demandent donc de remettre à jour les signataires autorisées à officialiser les documents liés à ces emprunts.

CA-CISSSG-10-22/23-77

CONSIDÉRANT les nouvelles personnes en poste;

CONSIDÉRANT les changements de structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT que les emprunts sont nécessaires pour couvrir les besoins de liquidités du CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'AUTORISER M. Martin Pelletier, président-directeur général, M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et Mme Line Débigaré, adjointe au directeur des ressources financières et chef de service des comptes payables à signer pour le CISSS de la Gaspésie auprès du ministère des Finances, à titre de responsable du fonds de financement.

4. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

4.1 POLITIQUE EN MATIÈRE DE SOINS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX CULTURELLEMENT SÉCURITAIRES ET EXEMPTS DE RACISME SYSTÉMIQUE À L'ENDROIT DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUITS ET CADRE DE RÉFÉRENCE

M. Richard Loiselle, président, invite la présidente-directrice générale adjointe, Mme Connie Jacques, à présenter ce point.

Mme Jacques brosse sommairement le portrait du projet « Prise en charge concertée de la gouvernance des établissements en matière de sécurisation culturelle sur le territoire du RUISSS UL. » Elle explique que le CHU de Québec-Université Laval est l'établissement porteur pour le comité directeur du RUISSS UL et que ce projet reçoit l'appui de tous les établissements du RUISSS UL, soit par un projet porté par deux établissements de son territoire, CISSS de la Côte-Nord et CISSS de la Gaspésie. Deux mandats ont été octroyés aux établissements porteurs, soit :

Mandat 1 : Co-construction d'un cadre de référence type qui reconnaît l'existence de racisme spécifique envers les membres des communautés des Premières Nations dans les établissements de santé et de services sociaux;

Mandat 2 : Co-construction d'une politique cadre de sécurisation culturelle qui sera à la base des plans d'action de l'établissement en matière de sécurisation culturelle.

Le président invite les administrateurs à prendre la parole afin d'émettre leur commentaire à cet effet. Le huis clos est décrété.

Après la levée du huis clos, et au terme des discussions et échanges, les membres désirent s'accorder davantage de réflexion d'une part, et d'autre part, souhaitent avoir la position du MSSS avant de statuer. Les membres concluent qu'il est plus avisé et plus stratégique de connaître au préalable les orientations du MSSS, d'autant plus que nous serons probablement invités à fortement nous en inspirer.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSG-10-22/23-78

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 13 h 38.



Richard Loiselle, Président



Martin Pelletier, Secrétaire